

A l'attention de M. Chr. Lambert
11, rue Vanderschrick
1060 Bruxelles

Vos réf. :
Nos réf. : AVL / Gr. Meyfroots - SGL2017.350
Annexe : /

Bruxelles,

Concerne: SAINT-GILLES. Immeuble sis 11, rue Vanderschrick.
Transformation de l'avant-dernier niveau et des combles.
Avis de la CRMS du 30.06.2004 (point III. A. 8).
Demande de complément d'informations.

Monsieur,

Vous avez introduit une demande d'exécuter des travaux à un bien classé à la Direction de l'Urbanisme du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.
Dans ce cadre, la Direction de l'Urbanisme a invité la Commission royale des Monuments et des Sites à prononcer un avis conforme sur le dossier que vous lui aviez soumis. Le point a donc été discuté lors de la séance du 30 juin.

Il s'agit d'un projet de réaménagement spatial des deux derniers niveaux de la maison. L'actuelle cuisine serait transformée en salle de bain et, la salle de bain et la terrasse, en cuisine. Cette dernière transformation implique un changement dans la façade (création d'une allège en maçonnerie enduite, mise en place d'un nouveau châssis et agrandissement du toit plat).

La CRMS a émis un avis favorable de principe sur ces travaux.

En application de l'article 177, § 2 du code bruxellois de l'aménagement du territoire, la CRMS attend un complément d'information sur le châssis et la nature de la maçonnerie à mettre en œuvre.

Concernant le châssis, elle souhaite obtenir des plans de détail à grande échelle (1/1) de chaque profil type dessiné de façon à respecter les modénatures existantes en place (profils à l'identique d'un modèle d'origine existant dans la façade). Quant à l'allège, la CRMS vous prie de lui préciser le type de matériaux que vous mettrez en place. Elle vous encourage à utiliser des briques pleines de format courant à appareiller avec un mortier de chaux et à protéger avec un enduit à la chaux et une peinture traditionnelle.

La CRMS attend ces documents et ces informations pour le 31 août au plus tard de façon à pouvoir prononcer un avis conforme en séance du 8 septembre 2004. Passé cette date, elle prononcera un avis défavorable. Les documents seront déposés en 3 exemplaires à la CRMS (52-54, avenue Brugmann à 1190 Bruxelles).

La Commission se tient à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire.

Veillez croire, Monsieur, en l'expression de notre considération.

Anne VAN LOO,
Secrétaire.

Jacques DEGRYSE,
Président.

C. c. à Mme C. Bredael, architecte, 77, rue Souveraine à 1050 Bruxelles,
à la DMS et à la DU.